



SCFP 4848 et SSMNB

Le 29 mars 2018

De 10 h à 15 h

Membres présents

SCFP	Ralph McBride	Greg McConaghy
	Joe Cormier	Pat Hepditch
	Steve Hébert	Bryan Harris
	Yanick Mongeau	Chris Wall
	Amanda Atherton	
SSMNB	Beth Simkins-Burrows	Jean-Pierre Savoie
	Robin O'Hara	Craig Pierre
	Jacques Charest	Caroline Lumsden
	Paul Boudreau	Michel Gravel

Membres absents

SCFP	Andrew McLean	Mireille Maillet
Invités		
Secrétaire de séance	Caroline Lumsden	

1. Séance ouverte à 10 h 03.
2. Présentation des nouveaux membres.
3. Approbation du procès-verbal de la réunion de décembre.
4. Approbation de l'ordre du jour
 - a. Suivis de la réunion de décembre
 - i. **Poste de Fredericton – SSMNB**

Le Service des opérations a identifié un nouveau poste et éliminera l'ancien. Un essai de 10 jours sera réalisé sur la promenade Kimble et la rue Prospect pour déterminer le meilleur emplacement.
 - ii. **Projet pilote sur les pauses-repas – SSMNB**

SSMNB ira de l'avant avec le projet pilote sur les pauses-repas. Le projet pilote débutera une fois que le projet de l'agrément sera terminé. Le projet pilote sera d'envergure provinciale afin d'être équitable. Le SCFP est opposé au projet



pilote. Les répartiteurs n'ont pas le temps de gérer cela. SSMNB ne voit pas en quoi cela diffère des tâches actuelles des répartiteurs.

Le SCFP indique qu'il a reçu de la rétroaction négative de la part des membres. L'inquiétude étant qu'il sera trop tôt pour une pause-repas pour les employés des unités qui commencent tôt.

SSMNB indique qu'elle a reçu des commentaires des employés elle aussi et qu'ils demandent que les pauses-repas soient prévues à l'horaire.

Le SCFP ne comprend pas comment prévoir les pauses-repas à l'horaire aidera et/ou entraînera des changements. SSMNB indique que le problème important survient lorsque les employés sont affectés à un transfert et que ces employés demandent ensuite de prendre leur dîner. Il y a approximativement de 100 à 140 transferts effectués dans une journée et ils seraient mieux coordonnés si les repas étaient prévus à l'horaire. Puisque le volume est trop élevé pendant le jour, les transferts débordent en soirée.

Le projet sur les transferts du CGCM est prévu pour le 1^{er} mai 2018, donc il se pourrait que ce soit en même temps que le projet pilote sur les pauses-repas. Le SCFP suggère de faire les deux lancements en même temps.

L'objectif de SSMNB est d'améliorer le service à la clientèle relativement aux transferts et de donner aux répartiteurs les outils dont ils ont besoin pour gérer les transferts.

SSMNB publiera une demande de propositions pour qu'un organisme tiers analyse les données.

Les RRS font partie du projet sur les transferts. Elles sont des intervenantes importantes lorsqu'il s'agit de transferts. Au cours d'une journée donnée, le CGCM pourrait recevoir de 20 à 30 demandes de transferts STAT de la part des hôpitaux. Il faut éduquer les hôpitaux et utiliser la même terminologie. De nombreux transferts STAT ne sont pas urgents, mais les hôpitaux indiquent qu'ils le sont. À l'avenir, SSMNB espère avoir des unités consacrées aux transferts.

Le SCFP suggère de permettre aux hôpitaux de prévoir les transferts à l'avance et d'affecter du personnel pour réaliser uniquement les transferts sur longue distance.

Le SCFP examinera le projet pilote sur les pauses-repas et fournira de la rétroaction à SSMNB.

iii. Politique 4224 – SSMNB

La politique a été présentée au Comité de révision des politiques qui n'était pas d'accord d'ajouter un libellé concernant la procuration dans des circonstances médicales. Il serait difficile d'identifier la procuration pendant une situation d'urgence. La politique restera inchangée. Il s'agit de l'une des rares politiques ayant la signature du directeur médical.



iv. **Tempêtes d'hiver – SSMNB**

La politique a été envoyée. La demande de propositions est prête à être publiée. Le conseil d'administration d'ANB s'est rencontré et a approuvé l'achat des génératrices. Les génératrices seront en place par l'hiver prochain. Il y aura quatre génératrices permanentes et 16 génératrices au Service de la flotte. La demande de proposition sera publiée pendant environ 30 jours. Il y aura deux demandes de propositions, l'une pour les commutateurs de transfert et l'autre pour les génératrices.

v. **Établissement des horaires et processus de rappel – SSMNB**

SSMNB est prête à effectuer des changements pour le 1^{er} juin, mais veut la confirmation du SCFP avant de faire des changements. Une offre est une offre (peu importe la classification). Un communiqué conjoint doit être réalisé. Les mises à jour de TeleStaff ne peuvent être réalisées avant juin.

CP intérimaires par région administrative : le SCFP est d'avis qu'il n'y a pas assez de CP. Le SCFP a des préoccupations en matière de protection des renseignements personnels liées à TeleStaff. Il a entendu dire que les mots de passe des utilisateurs sont partagés pour que n'importe qui puisse accéder à TeleStaff. SSMNB indique qu'elle espère que la nouvelle version de TeleStaff répondra à certaines de ces préoccupations. Entre-temps, un rappel sera envoyé aux employés de ne pas partager les mots de passe. Le SCFP indique que peu importe si un employé est un CP, il ne devrait pas savoir pourquoi un autre employé est en congé (ex. : congé de maladie, Travail sécuritaire). Le SCFP demande si TeleStaff ne pourrait pas indiquer seulement « absence niveau 1 », etc. SSMNB ne pense pas que cela est possible puisque TeleStaff est lié au système de la paye.

La nouvelle version de TeleStaff sera lancée en automne. En premier, tous les employés du PEM doivent être versés dans TeleStaff. Mettre à jour le système est un travail énorme.

Le SCFP désire confirmer que SSMNB n'a effectué aucun des changements discutés. SSMNB le confirme.

Suivi : Avant la fin de la journée du 6 avril, SSMNB fournira un échéancier détaillé indiquant quand les changements seront effectués.

SSMNB enverra un rappel à tous les employés qu'il ne faut pas partager les mots de passe de TeleStaff et qu'ils doivent seulement regarder les renseignements dont ils ont besoin.

vi. **Supplément au protocole d'entente – SSMNB**

Le SCFP a fourni des changements et SSMNB n'est pas d'accord avec certaines parties du libellé.



Suivi : Le SCFP révisera l'entente et communiquera avec SSMNB avant la prochaine réunion.

vii. Demandes de congés à court préavis – SSMNB

SSMNB a discuté du processus relatif aux congés annuels. La même situation que l'année dernière, soit un grand nombre d'unités hors service, ne peut se reproduire. À l'avenir, les congés annuels seront approuvés selon la règle de 2/8. L'objectif est d'avoir moins d'unités hors service cet été.

Les demandes de congé à court préavis seront approuvées en heures supplémentaires (que ce soit pour un congé annuel syndiqué non approuvé ou toute demande de congé à court préavis). Cela comprend le CGCM.

Le SCFP indique que les régions comme la région Sud ne prévoient pas l'horaire plus d'une semaine à l'avance. De l'aide supplémentaire est nécessaire pour prévoir l'horaire. SSMNB est d'accord, toutefois il y a des moments où les CP pourraient travailler sur l'horaire, mais ne le font pas.

La règle de 2/8 tiendra encore compte des quarts vacants lors du processus, comme le faisait l'ancienne règle de 3/8. SSMNB indique que rien ne garantit que les quarts vacants soient pourvus.

Le SCFP est inquiet que, dans la station avec des quarts vacants des deux côtés, l'employé n'ait jamais de congés annuels si la règle de 2/8 est respectée. SSMNB indique que l'employé obtiendra des congés annuels à la suite de demandes à court préavis. Le SCFP indique que cela ne permet pas aux employés de concrétiser des plans à l'avance. Les demandes devraient être approuvées tout de suite et toutes les listes, parcourues en entier plutôt que d'attendre à la dernière minute pour approuver des demandes de congés annuels. Le SCFP demande si l'on pourrait passer aux heures supplémentaires dès que la demande est soumise. SSMNB ne sait pas si cela est possible parce que les répertoires de TeleStaff ne sont pas conçus autant à l'avance.

Le SCFP suggère qu'un protocole d'entente de 24 semaines basé sur les langues soit reconsidéré et propose de le changer à 52 semaines.

Le SCFP aimerait que les quarts vacants ne soient pas considérés dans la règle de 2/8.

En payant des heures supplémentaires, la seule raison pour laquelle une demande de congé annuel serait refusée était si cela fait en sorte que l'unité est hors service. SSMNB a également élargi les échanges de quarts afin d'aider.

SSMNB indique que les employés se déplacent énormément, ce qui pose un autre problème. Le SCFP suggère d'imposer la règle de 9 mois conformément à la convention collective.

Dans certaines stations, la règle de 2/8 et celle de 3/8 équivaudront au même nombre d'employés en congé.



Le SCFP indique que plus de valeur et/ou de priorité est accordée aux quarts vacants qu'à approuver des congés annuels pour les employés actuels. Un problème important est que les quarts ne sont pas attribués à l'avance.

SSMNB est prête à identifier les stations où les quarts vacants ne seront pas pris en considération lorsque vient le temps d'approuver des congés annuels puisque les quarts vacants dans ces stations sont toujours pourvus et ajustera la règle de 2/8 en conséquence. Si cela est convenu, le SCFP doit aider à identifier les stations et appuyer le processus. SSMNB ne veut pas de négativité au sein des membres et dans les médias, y compris les griefs résultants. Le SCFP aimerait avoir des données sur les raisons pour lesquelles les stations ont été choisies. SSMNB ne fera pas preuve de cohérence en procédant de cette façon, mais veut aider à approuver des congés annuels pour les employés.

SSMNB aimerait que les congés de maladie diminuent.

SSMNB est également disposé à permettre les échanges de quarts provinciaux à l'intérieur du bloc de quatre semaines. Présentement, les échanges sont permis à l'extérieur du bloc de quatre semaines, ce qui cause énormément de problèmes pour le Service de la paye.

Le SCFP aimerait que les employés à plein temps soient capables d'échanger des quarts en tout temps. SSMNB indique que cela aurait une incidence sur le nivellement des employés.

SSMNB n'est pas opposée à annoncer les quarts à l'avance, mais le système ne lui permet actuellement pas de le faire et lui donne plus de contrôle pour assurer que les unités ne sont pas hors service. Le SCFP indique de sauter les employés occasionnels et ceux à temps partiel et de passer directement aux employés à plein temps pour pourvoir les congés annuels des pleins temps. SSMNB indique que cela n'est pas possible.

SSMNB aimerait que ce qui a été énoncé précédemment soit un projet pilote du 1^{er} juillet 2018 au 30 juin 2019, puis qu'il y ait un examen pour déterminer si l'organisme garde le même processus l'année suivante.

Le SCFP est en accord avec ce qui précède, mais aimerait que les employés soient avisés de l'approbation de leur congé annuel au moins un mois à l'avance.

Le SCFP aimerait que la procédure de rappel se déroule plus rapidement qu'elle ne l'est maintenant. Cela est problématique lorsqu'il reste moins de quatre semaines avant la date du congé et que le rappel n'a pas encore été effectué. SSMNB indique que si la demande de congé annuel d'un employé n'est pas approuvée, celui-ci devrait envoyer immédiatement une demande de congé à court préavis. SSMNB indique qu'avec le nombre de quarts vacants, il est trop difficile de gérer et d'aviser les employés plus de quatre semaines à l'avance. SSMNB s'engage toutefois à essayer d'aviser les employés plus tôt.

Suivi : SSMNB fournira au SCFP une liste des stations dans lesquelles les quarts vacants seront pris en compte dans les demandes de congés



annuels et celles dans lesquelles ils ne le seront pas. Un protocole d'entente sera élaboré et une ébauche sera présentée au SFCP par la fin de la journée du 6 avril.

Décision : Il est entendu que les demandes de congé à court préavis seront pourvues au temps régulier, mais que si cela n'est pas possible, SSMNB passera aux heures supplémentaires.

viii. Clarification sur le paragraphe 29.04 – SSMNB

SSMNB demande la définition de « traitement normal ». Le SFCP indique que « normal » équivaut au taux de rémunération régulier et que les heures supplémentaires ne sont pas incluses.

SSMNB confirme avec le Conseil du Trésor que les heures normales possèdent la même définition que les heures régulières.

ix. Remboursement des cotisations professionnelles – SSMNB

À partir d'hier, 60 des 149 employés actuellement en congé ont reçu le remboursement de leur cotisation professionnelle. Les employés du CGCM ont reçu un trop-payé donc ils sont remboursés pour deux ans.

Suivi : Avis pour indiquer aux employés du CGCM d'un trop-payé et qu'ils sont donc couverts pour deux ans. Beth fera un suivi avec le Service de la paye pour voir si ANB pourrait se charger des cotisations professionnelles du CGCM puisqu'elles sont moins de 100 \$.

x. Soutien à l'assiduité – SSMNB

Des lettres ont été envoyées au SFCP.

xi. Échanges de quarts – SSMNB

Sur les îles, SSMNB est disposée à permettre les échanges de quarts pour une partie d'un quart (12 heures d'un quart de 24 h). SSMNB n'est pas disposée à permettre les échanges entre les employés des îles (quarts de 24 heures) et les employés du continent (deux quarts de 12 heures). SSMNB craint que les employés du continent n'arrivent pas à l'heure pour le traversier, etc. Le SFCP indique que les employés sont professionnels.

Suivi : Paul discutera davantage avec Doug et Scott de l'échange de quarts entre les îles et le continent.

xii. Système de transferts – SSMNB

Le projet pilote du CGCM débutera en mai. Aucune date n'a été fixée pour le début de l'incidence sur les unités.



Les coordonnateurs de transferts assureront que les transferts sont cohérents et effectués à temps. Ils communiqueront avec les établissements. SSMNB aimerait que les coordonnateurs fassent l'expérience des quarts de jour et des quarts de nuit, donc les quarts seront rotatifs. SSMNB travaillera avec les employés pour déterminer les heures exactes.

xiii. État prêt pour le service – SSMNB

Une note a été envoyée aux employés.

xiv. Allocation pour les bottes – SSMNB

Une note a été envoyée aux employés.

xv. Remaniements internes – SSMNB

Suivi : SSMNB aimerait en discuter à la prochaine réunion, lorsque la décision d'arbitrage relative aux langues sera rendue.

xvi. Travailleur paramédical sans partenaire – SSMNB

Suivi : SSMNB aura une mise à jour à la prochaine réunion syndicale-patronale.

xvii. Heures travaillées lors d'un jour férié – SSMNB

SSMNB veut s'assurer que le SCFP désire le changement avant que l'horaire ne soit mis à jour. Le SCFP confirme qu'il désire le changement (le jour férié sera de 12:01 à 23:59).

Suivi : SSMNB effectuera le changement et avisera le SCFP de la date de prise en effet avant la fin de la journée du 6 avril.

xviii. PNE 4530 du CGCM – SSMNB

La PNE a été fournie au SCFP.

b. Sujets abordés par le SCFP

i. TeleStaff – Niveau d'accès au système des CP et des TPSA

Le SCFP aimerait qu'il y ait un CP par région. Si un CP par intérim travaille, l'affecter à l'extérieur de la région administrative et de la région.

Le SCFP convient qu'il devrait avoir un CP et un remplaçant en place.

Suivi : Beth fera un suivi auprès de Mike concernant TeleStaff, y compris les éléments de sécurité de la nouvelle version, par la fin de la journée du 6 avril.



ii. Repas 8, repas 12

Depuis 2007, si un employé ne travaille pas un quart en entier, il perd sa pause-repas. Exemple, si un employé travaillant un quart de 8 h quitte une heure plus tôt, il perd sa pause-repas.

SSMNB indique qu'il y a des désavantages si cela change :

Les employés acquerront moins d'ancienneté, moins 0,75 ou 0,5 pour la pause-repas.

Plus d'heures seront prises de la banque de congés de maladie.

L'avantage est que les employés seraient rémunérés pour la pause-repas.

Suivi : SSMNB rectifiera la situation et fournira un échéancier par la fin de la journée du 6 avril.

iii. Projet pilote sur les transferts

Discuté plus tôt.

iv. CGCM et intempéries

SSMNB travaillera avec le CCSS pour arriver à une entente mutuelle.

La décision était que les employés ne devraient pas exercer leur droit de refuser de travailler à moins que la tempête soit en cours et non imminente.

Le SCFP aimerait que les employés soient rémunérés jusqu'à leur retour à leur station principale, s'ils sont mal pris pendant une tempête et logent à l'hôtel.

Suivi : SSMNB (Beth) effectuera un suivi concernant la rémunération des employés lors d'une tempête.

v. Offres d'emploi unilingues et offres d'emploi

Point reporté.

vi. Équité dans les rappels de jours fériés de 12 heures

Suivi : SSMNB étudiera la programmation dans TeleStaff et fournira un échéancier par la fin de la journée du 6 avril.

vii. Salaire rétroactif – Remboursement

Tous les employés sous-payés ont été rémunérés. De ceux qui ont reçu un trop-payé, 270 ont demandé un calcul détaillé de leur trop-payé. Ils le recevront par le 27 avril. De plus, une note sera envoyée à tous ceux qui ont reçu un trop-payé pour leur demander de communiquer avec SSMNB par le 4 avril s'ils désirent un calcul détaillé par le 27 avril. Les dispositions de récupération débiteront après le 27 avril. Pour préciser, le salaire rétroactif a été calculé correctement, mais malheureusement la mauvaise feuille de calcul électronique a été téléchargée dans le système de la paye, ce qui a causé l'erreur.

viii. Allocation pour l'uniforme

Uniform Works ne peut pas fournir les pantalons 511. À la recherche de pantalons de qualité semblable.



Suivi : Un protocole d'entente sera envoyé au Comité pour une révision avant la fin de la journée du 6 avril.

ix. Congés syndiqués et affectations temporaires de 6 mois

Discuté plus tôt. Le SCFP aimerait demander un terme d'un an plutôt qu'un terme de six mois.

x. Essai de 10 jours à Fredericton

SSMNB a étudié les données. Puisque SSMNB n'a pas atteint ses objectifs, elle étudie les régions de Kimble et de Prospect pour de nouveaux postes. Environ deux semaines après la fin de l'essai, SSMNB devrait avoir pris une décision quant à l'emplacement. Il y aura une unité supplémentaire pendant l'essai de 10 jours. SSMNB ne peut pas garantir que l'unité supplémentaire restera après l'essai. Cela dépendra du budget.

Le SCFP indique que les collectivités sont sans couverture principalement en raison des transferts. Un système de transferts aidera à alléger le problème, mais le manque de personnel joue également un rôle. SSMNB embauchera de nouveaux employés avant l'été (près de 30 personnes). Le SCFP indique qu'un problème persistant est que les nouveaux employés ne peuvent pas avoir des postes à plein temps.

Le SCFP suggère de revoir les exigences d'embauche.

xi. PER

Discuté plus tôt.

xii. Prolongation de quart et remboursement des repas

S'ils acceptent de rester, les employés n'ont pas l'occasion de prendre un deuxième repas. Les employés font une faveur à l'entreprise en dotant une unité de personnel, pourquoi donc l'entreprise ne peut-elle pas rémunérer la pause-repas supplémentaire? Ce point a fait l'objet d'une discussion pendant la réunion syndicale-patronale de novembre 2015. Le SCFP est d'avis que les employés devraient être rémunérés pour la pause-repas supplémentaire s'ils travaillent au-delà de leur quart.

SSMNB ne permet pas aux employés de rester plus de quatre heures au-delà de leur quart. Les employés doivent avoir 10 heures de congé entre les quarts, conformément à politique relative à la fatigue.

Suivi : SSMNB en discutera et reviendra au SCFP par la fin de la journée du 6 avril.

xiii. Orientation à l'intention des nouveaux employés offerte en français

Le SCFP indique que de nouveaux employés se sont plaints que l'orientation à l'intention des nouveaux employés n'était pas offerte en français.

SSMNB est d'accord et en fera davantage pour offrir la prochaine orientation en anglais et en français.



xiv. Hôtel et intempéries

À la société sœur en Nouvelle-Écosse, les employés se présentent à l'hôtel la nuit avant une tempête pour assurer qu'ils sont présents pour leur quart.

Suivi : SSMNB est disposée à se pencher sur la question si cela aide à doter les unités en personnel.

c. Sujets abordés par SSMNB

i. Engagement envers EM/ANB inc.

SSMNB a entendu des commentaires que l'entreprise se concentre seulement sur le côté du PEM. SSMNB indique qu'elle travaille du côté d'ANB dans les coulisses. Cependant, il faut se rappeler qu'EM/ANB inc. est une entreprise conjointe et que tous travaillent ensemble pour le bien des collectivités.

ii. Médias

Par le passé, le SCFP a indiqué vouloir aider à promouvoir la profession de travailleur paramédical. Le SCFP continue cependant de faire des commentaires négatifs dans les médias à propos de l'organisme, qui est également l'organisme de ses membres. SSMNB demande au SCFP de cesser l'approche négative dans les médias et de se concentrer sur une approche plus positive et sur améliorer la profession.

5. Nouveaux points soulevés

i. Fonction d'enregistrement automatique du statut d'arrivée (SCFP)

SSMNB indique que les rapports d'exemption et les raisons pour lesquelles elle n'a pas atteint ses délais d'intervention sont un processus laborieux et qu'elle essaie de le réduire. Les employés seront donc indiqués comme étant à la scène plus tôt (à une certaine distance de la destination).

« L'enregistrement automatique » et « à destination » seront mis en œuvre plus tard. Plus automatisé est le processus, moins de tâches auront à effectuer les répartiteurs et les travailleurs paramédicaux.

La RAO sera bientôt mise à jour de nouveau, et aura de nombreuses fonctions automatisées. Cela permettra aux employés de se concentrer sur les soins aux patients plutôt que les outils.

SSMNB travaille également à un outil GPS.

Les téléphones dans les unités seront mis à jour au printemps ou en été.

ii. Génératrices (SCFP)

Discuté plus tôt.

iii. Retards au déchargement (SCFP)

Le SCFP indique qu'on lui a signalé que doubler le nombre de patients à l'hôpital pendant les retards au déchargement pourrait se produire.



SSMNB demande au SCFP de surveiller la situation et de l'aviser si cela devient un problème.

iv. Paragraphe de la convention relatif au congé pour affaires du syndicat - « doit » (SCFP)

Principalement dans le Nord, il est difficile pour les membres d'obtenir des congés pour affaires du syndicat. Le SCFP demande que ces demandes soient examinées tout de suite et aient préséance sur les autres demandes de congé. Cela s'appliquerait aux membres du comité de direction seulement.

SSMNB est d'accord, mais n'est pas disposée à mettre une unité hors service. Le SCFP demande, lors du rappel, d'indiquer aux employés qu'il s'agit d'un congé pour affaires du syndicat, puisque les employés pourraient être plus enclins à pourvoir le quart.

Décision : SSMNB convient d'examiner les demandes de congé pour affaires du syndicat en premier, avant les autres demandes de congé à court préavis.

v. Mise à jour sur les TPSA (SCFP)

SSMNB indique qu'elle espère avoir une mise à jour la semaine prochaine. SSMNB comprend que les TPSA actuels sont frustrés.

vi. Toughbook (SCFP)

Discuté plus tôt.

vii. Couverture en fin de quart (SCFP)

Si les employés reçoivent un appel près de la fin de leur quart, le SCFP aimerait qu'une autre unité soit affectée. SSMNB indique que, dans certains cas, une autre unité sera affectée et rencontrera l'autre équipe sur les lieux. Le SCFP comprend lorsqu'il s'agit d'un appel 911. Le SCFP indique que le temps de déplacement de l'équipe devrait être pris en compte. Par exemple, une équipe de l'extérieur qui doit conduire trois heures pour retourner à sa station.

Suivi : SSMNB (Michel) mettra à jour la politique.

6. Prochaine réunion

SSMNB enverra des dates au SCFP.

Respectueusement soumis par :

Greg McConaghy
SCFP 1252, section locale 4848

Beth Simkins-Burrows
SSMNB